



INTERFACE :

POUR UNE RÉPONSE EUROPÉENNE À LA CRISE DES RÉFUGIÉS

UNE CRISE STRUCTURELLE

Avec l'été, les arrivées de migrants dans les ports européens atteignent une nouvelle fois des chiffres tristement élevés. Les autorités italiennes tirent la sonnette d'alarme alors que plus de 85 000 migrants sont arrivés à leurs ports entre janvier et juin 2017 et que près de 20 000 ont atteint la Grèce. Certes, on est loin des 885 000 arrivées de l'année 2015 en Grèce. Mais la réalité est là : les afflux de migrants en Europe ne sont pas près de prendre fin. Les nouveaux arrivants viennent désormais, dans leur majorité, d'Afrique de l'Ouest, voire d'Asie du Sud et non plus uniquement de Syrie, d'Afghanistan, d'Irak ou d'Erythrée.

L'Europe fait face à des « flux mixtes », qui rendent plus floue la distinction entre réfugiés (politiques) et migrants (économiques). Les candidats à l'exil fuient à la fois des pays aux gouvernements autoritaires bafouant les droits des opposants politiques, de minorités ethniques ou religieuses, mais aussi des régions anéanties par la grande pauvreté, voire la désertification - les « réfugiés climatiques ». Les premiers répondent aux critères du droit à l'asile et ont de grandes chances d'obtenir le statut de réfugié dans l'un des Etats membres ; les postulants aux motivations essentiellement économiques sont, eux, appelés à être reconduits dans leur pays d'origine.

Jusqu'à présent, l'Union européenne a choisi de répondre à l'afflux de migrants en externalisant la crise aux frontières de l'Europe par la signature de conventions avec les pays d'origine,

d'accords avec des pays de transit (deal UE-Turquie), par la création de « hotspots » dans les pays de première entrée (Grèce, Italie). L'Union européenne a beaucoup plus agi sur le plan répressif que sur le plan de l'accueil et de l'intégration. Il est désormais temps de mettre en place une réponse commune européenne à la hauteur du défi migratoire, devenu structurel.

Clotilde WARIN

ACTES DE LA CONFÉRENCE

NÉCESSAIRE COORDINATION DES POLITIQUES DE MIGRATION EN EUROPE (P. 2 - P. 11)

Catherine WIHTOL DE WENDEN | *Directrice de recherche émérite au CNRS, chercheur affectée au CERI*

Laurent MUSCHEL | *Directeur Migration et Protection, Espace Schengen, DG HOME (Bruxelles)*

Pascal BRICE | *Directeur général de l'OFPPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides)*

Zuzana STEVULOVA | *Avocate, Directrice de la Ligue des Droits de l'Homme (Slovaquie)*

Jose CARREIRA | *Directeur exécutif du bureau européen de soutien à l'asile Asylum (EASO) (Malte)*

ENJEUX D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN EUROPE (P. 12 - P. 17)

Gisela WAISMAN | *Directrice adjointe au Département des Affaires économiques au Ministère des Finances (Suède)*

Rose LANGER | *Chef de Département au Ministère du Travail et des Affaires sociales (Allemagne)*

NOS RECOMMANDATIONS (P. 18)

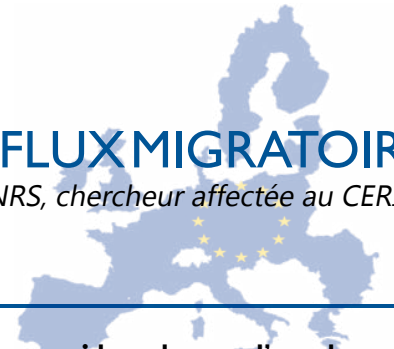
<http://confrontations.org>

communication@confrontations.org



L'EUROPE OU LA GESTION SÉCURITAIRE DES FLUX MIGRATOIRES

Dr. Catherine WIHTOL DE WENDEN | *Directrice de recherche émérite au CNRS, chercheur affectée au CERI (Centre de recherches internationales de Sciences Po Paris)*



Le sujet de l'immigration et des réfugiés est l'un des plus sensibles, mais aussi longtemps l'un des plus illégitimes. Il ne faut pas oublier que l'Europe est la première destination dans le monde en termes de flux. L'Europe a fait face à 625 000 demandes d'asile en 2014, 1, 2 millions en 2015 contre 200 à 400 000 par an en moyenne les années précédentes. Cette réalité est très mal acceptée par les pays européens et leurs opinions publiques, ce qui conduit à un paradoxe essentiel.

L'Europe a fait face à 625 000 demandes d'asile en 2014, 1, 2 millions en 2015 contre 200 à 400 000 par an en moyenne les années précédentes. Cette réalité est très mal acceptée par les pays européens et leurs opinions publiques, ce qui conduit à un paradoxe essentiel.

Nous sommes dans un contexte où l'Europe est dépendante des migrations pour des raisons démographiques et économiques, et est aussi signataire d'un certain nombre de conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme : droit d'asile, regroupement familial, convention sur les droits de l'enfant... Dans le même temps, l'Europe est confrontée à une montée des partis d'extrême droite qui met en péril la question de l'accueil des migrants.

Un autre paradoxe est à pointer : tous les pays européens sont maintenant des pays d'économie libérale et optent, en même temps, pour une gestion très sécuritaire de la question des flux migratoires.

IMMIGRATION STRUCTURELLE

On est également dans le contexte géographique de l'Euro-Méditerranée. Il ne faut pas oublier que l'essentiel des migrants en Europe vient de la rive sud de la Méditerranée, à peine un tiers d'autres pays européens. Ces flux sont souvent anciens, marqués par l'histoire et par les réseaux transnationaux qu'ont construits les migrants, ainsi que par toute une série de pratiques migratoires datant du moment où l'Europe a fait appel à une immigration, dite de masse.

On peut questionner la notion de crise : En est-ce véritablement une ? S'agit-il d'une crise des migrations, d'une crise des réfugiés ? J'aurais tendance à relativiser ce terme car on a eu plusieurs crises de migrations en Europe, à la fin du 19^{ème} siècle en France ou dans les années 1930. Un pic a également accompagné la crise

algérienne, ou encore la crise yougoslave a entraîné des flux très importants, surtout vers l'Allemagne. Aujourd'hui on serait face à une crise de l'intégration, de l'incorporation des migrants, car l'Europe a souvent considéré que l'immigration était quelque chose de conjoncturel alors qu'elle est devenue structurelle compte tenu des grandes tendances du monde.

Ce phénomène d'arrivées de migrants n'est pas nouveau. L'Europe a connu différents pics, comme à la chute du rideau de fer avec 500 000 demandeurs d'asile par an. Déjà l'Allemagne était de loin le premier pays d'accueil, en recevant 438 000 d'entre eux en 1992. Aujourd'hui, la politique de l'asile s'est européanisée en se fondant sur des notions nouvelles qui ont restreint la possibilité d'obtenir le statut de réfugié, avec la notion de « pays sûr », de « pays tiers sûr », de demande manifestement infondée...

CRISES SUCCESSIVES

Ce n'est pas non plus nouveau que le poids de l'accueil repose sur quelques pays seulement. Pendant longtemps les quatre pays d'accueil étaient la France, le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne. Les cartes ont été rebattues car il n'a pas été seulement question des traitements de demandes d'asile mais aussi des arrivées : outre la Turquie, deux pays – la Grèce et l'Italie – accueillent aujourd'hui la plus grande partie des flux.

Un autre élément important est que ces crises se sont succédées. Il y a d'abord eu les révolutions arabes, qui n'ont pas donné lieu à une arrivée massive de migrants, malgré l'agitation collective, puisque l'essentiel des Libyens est allé en Tunisie, par exemple. Il ne faut pas oublier que deux tiers des demandeurs d'asile sont accueillis par des pays du sud. Puis s'est déclenchée la crise syrienne, effet des révolutions arabes à retardement, qui n'était pas le fait de l'interven-



tion de forces extérieures comme en Afghanistan ou en Irak. On ne sait pas combien de temps elle va durer ni à quel moment les Syriens vont pouvoir rentrer chez eux.

L'horizon de la crise actuelle est très incertain. Les réponses européennes très diverses : d'un côté l'Allemagne qui s'est illustrée comme grand pays d'accueil avec quelques autres pays comme la Suède, et, de l'autre, les pays d'Europe de l'est qui ont mené un bras de fer avec Bruxelles contre les politiques de relocalisation. En résulte une très grande fragilité du consensus européen en la matière, alors que la vraie problématique de mise en place d'une politique européenne de l'asile demeure. Le contexte est également marqué par une volonté générale de contrôler et dissuader les nouveaux arrivants.

OPINION PUBLIQUE FRILEUSE

Calais était un sujet particulièrement sensible en France, à la fois l'illustration des fameux « flux mixtes », du fait que le Royaume-Uni ne fait pas partie de Schengen et qu'une partie des migrants relevait du droit d'asile et devait être

traitée dans le cadre des accords de Dublin, par ailleurs largement remis en cause (« one stop, one shop »). Et l'accord avec la Turquie de mars 2016, marquée par la recherche de garde-frontières hors d'Europe, a tout d'une fuite en avant dans la recherche de garde-frontières hors d'Europe, comme jadis l'Europe l'a fait avec la Libye. L'UE porte actuellement le projet de conclure à nouveau un accord avec la Libye alors que ce pays est sans gouvernement. Face aux flux migratoires, l'option sécuritaire semble encore rester la norme en Europe.

Des solutions existent, pourtant, pour sortir de la crise de l'afflux des réfugiés, comme l'application d'une directive de 2001 sur la « protection temporaire », ou comme l'ouverture plus grande aux migrations de travail pour éviter que les « flux mixtes » ne soient traités par la demande d'asile. Mais elles ne sont pas évoquées, par peur de l'opinion publique déjà frileuse à l'égard du frémissement qui s'est produit pour accueillir davantage de demandeurs d'asile. ●



Principales routes empruntées par les migrants et les réfugiés depuis le début de la crise migratoire en Europe en 2015.

Source : AFP

L'ENJEU EN EUROPE : CRÉER UN SYSTÈME D'ASILE PLUS ÉQUILIBRÉ

Laurent MUSCHEL | Directeur Migration et Protection, Espace Schengen, DG HOME (Bruxelles)

La question migratoire est une question complexe. Il est question d'êtres humains et de flux. Il y a souvent une dichotomie entre les êtres dans leur individualité qui vivent des drames et les chiffres.

Commençons par des chiffres, ce qui est en quelque sorte la réponse technocratique de Bruxelles. Ils montrent que nous sommes largement sortis de la crise, mais les hommes politiques ne le disent pas forcément. Depuis l'accord UE-Turquie de mars 2016 et la fermeture de la route des Balkans, nous avons en moyenne 50 à 60 arrivées par jour sur les îles grecques alors qu'en octobre 2015 on dénombrait 10 000 arrivées par jour. L'année dernière on a observé une baisse de 79% des arrivées par rapport à 2015, de la Turquie vers la Grèce. En revanche en provenance de Libye, les arrivées sont en augmentation – on en compte 180 000 l'an dernier, ce qui est gérable pour une UE à 500 millions d'habitants. En consultant les chiffres de 2017, on observe une baisse de 95% des arrivées sur les îles grecques par rapport à l'année précédente. Les arrivées de Syriens et d'Afghans sur la route de Turquie sont donc maîtrisées. En revanche, l'Italie connaît toujours un grand nombre d'arrivées (plus 20%), malgré une légère baisse observée au mois de mai et début juin, liée notamment au travail mené par les garde-côtes libyens.

100 000 DEMANDES EN FRANCE

Alors qu'au début de la crise les Syriens fuyant la guerre ou les Afghans étaient en très grand nombre, aujourd'hui ce sont majoritairement des migrants économiques venant d'Afrique de l'Ouest (Nigéria, Guinée, Côte d'Ivoire...) et du Bangladesh qui arrivent en Europe.

Un autre élément est la variation forte de flux entre les Etats membres. L'Allemagne et la Suède, qui ont une tradition d'accueil supérieure à d'autres Etats membres, ont été les deux grands pays de destination, contrairement aux pays d'Europe centrale et orientale qui en ont accueilli très peu. La France a été également relativement épargnée : cette année autour de 100 000 demandes d'asile y ont été déposées. Dans ce contexte, qu'a fait Bruxelles ? La première réponse a été le secours en mer. Avec Frontex nous avons multiplié par trois les

opérations de sauvetage en mer via les opérations Triton et Poséidon. Ensuite nous avons créé les hotspots, qui sont des points de gestion des arrivées dans lesquels les agences européennes et les Etats membres travaillent ensemble pour accueillir, faire le tri entre les demandeurs d'asile et les autres et mener des contrôles de sécurité. Les débuts ont été un peu chaotiques, mais les processus sont désormais mieux rodés, malgré des périodes encore tendues. Troisièmement, les contrôles aux frontières ont été renforcés, avec la fermeture de la route des Balkans et le renforcement de Frontex, devenue l'« agence européenne des garde-frontières et des garde-côtes » - son budget a été accru et son personnel atteindra, en 2020, les 1000 personnes. On a également créé un pool de réaction rapide avec 1500 garde-frontières européens qu'on peut déployer, à tout moment, en cas de pression à la frontière.

Au nombre des actions menées par Bruxelles, il faut évidemment citer l'accord avec la Turquie du printemps 2016 dans lequel les Turcs se sont engagés à garder les Syriens et les reprendre en cas d'arrivée dans les îles grecques et l'Europe, pour faire simple, est tenue d'aider la Turquie à les intégrer et à améliorer leurs conditions de vie grâce à des fonds importants. L'idée est qu'en cas de conflit, les personnes doivent en général rester dans la région afin de pouvoir revenir dans leurs pays d'origine à la fin du conflit et participer à sa reconstruction. Ainsi, on préfère soutenir leur intégration dans les pays de voisinage et le cas échéant leur offrir des voies légales d'accès en Europe par notamment la réinstallation. L'opinion publique se concentre beaucoup sur les divergences entre Etats membres mais cet accord avec la Turquie a été approuvé par le Conseil européen, qui est globalement unanime sur la question.

On a aussi réformé Schengen avec un certain nombre de mesures comme le contrôle systématique des citoyens européens quand ils entrent et sortent de l'espace Schengen, suite



aux attentats terroristes et l'utilisation des routes migratoires par des Européens revenant de Syrie (combattants étrangers).

On a également renforcé notre politique de retour. En effet, le taux d'acceptation des demandes d'asile est autour de 60%, ce qui signifie que 40% des personnes sont déboutées du droit d'asile. La difficulté est d'assurer un retour de ces migrants dans de bonnes conditions, dans des pays parfois difficiles. L'UE a négocié plusieurs accords avec des Etats tiers à la source de ces flux migratoires pour assurer le retour et la réintégration de ces migrants.

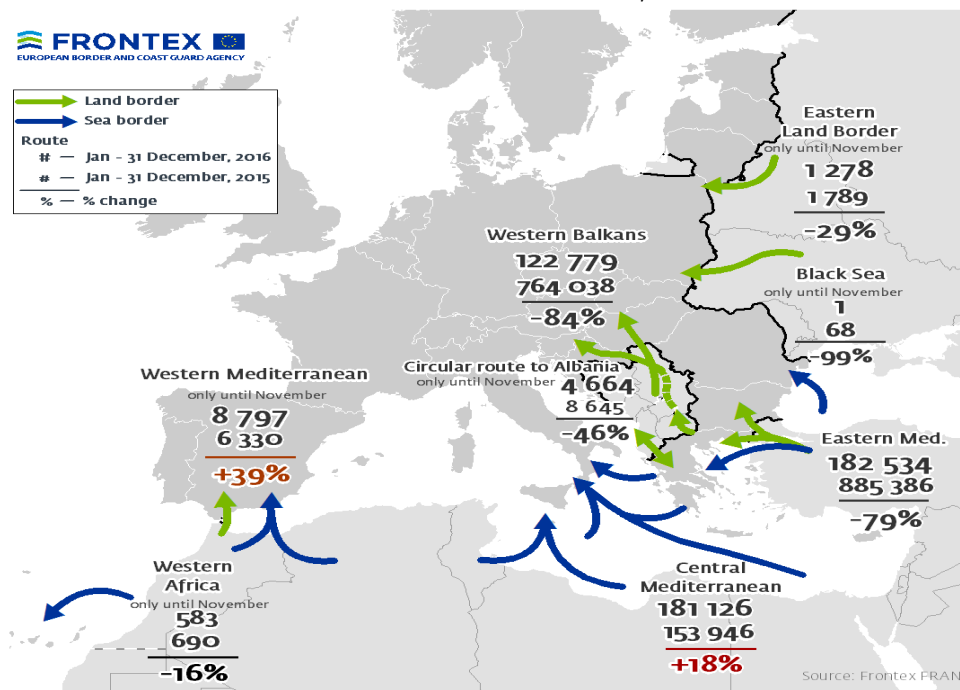
ABSENCE D'ACCORD

Dernier volet : le droit d'asile. La Commission européenne a fait des propositions pour réformer le droit d'asile, qui sont toujours sur la table du Conseil et du Parlement. C'est cette absence d'accord sur la réforme du droit d'asile européen qui fait actuellement l'objet de tous les débats. La question clé est la réforme des accords de Dublin qui impose à un migrant de déposer sa demande d'asile dans le premier pays d'arrivée, ce qui fait peser l'essentiel du poids sur la Grèce et l'Italie.

Nous avons donc voulu créer un mécanisme de solidarité, qui n'est pas accepté par un certain nombre de pays, en particulier d'Europe centrale et orientale. Au moment de la crise, on

a mis en place un mécanisme de relocalisation, qui fonctionne puisqu'on a relocalisé en un peu plus d'un an 14 000 personnes de Grèce et 7 000 d'Italie. Mais certains Etats ont refusé d'en accueillir, comme la Hongrie, la Pologne et la République-Tchèque, ce pourquoi la Commission a lancé des procédures d'infraction.

L'enjeu d'aujourd'hui est donc de parvenir à un accord sur un nouveau système d'asile qui soit plus juste et plus équilibré. On a deux propositions sur la table : d'une part le renforcement du bureau européen de soutien à l'asile (EASO), d'autre part des propositions pour améliorer les procédures de l'asile, faciliter et accélérer la prise de décision. Dans ce contexte, un des enjeux est la convergence, s'assurer que les taux de reconnaissance sont à peu près équivalents, qu'un même réfugié a les mêmes chances de se voir octroyer le droit d'asile dans chaque Etat membre. On travaille avec le Bureau européen d'asile sur des analyses communes sur les pays d'origine, permettant de décider si les ressortissants doivent bénéficier ou non du droit d'asile. C'est là le dernier grand chantier. Au niveau de la sécurité des frontières, du fonctionnement des hotspots et du contrôle des flux, l'Europe a fait beaucoup de progrès. Il nous reste à faire les mêmes avancées sur le plan de la solidarité. ●



Franchissements illégaux des frontières (Janvier-Décembre 2016)

Source : Frontex

DES RÉPONSES EUROPÉENNES À LA CRISE DE L'ASILE

Pascal BRICE | Directeur général de l'OFPRA (Office français de Protection des Réfugiés et Apatrides)

La réalité est sévère : ceux qui prennent la route de l'exil sont toujours plus nombreux, qu'ils viennent d'Afghanistan, d'Irak, d'Erythrée, du Soudan... La crise de l'asile, dont le pic a été atteint en 2015, a d'abord été suivie dans un climat d'indifférence quasi-généralisée avant que soient proposées des réponses, d'abord en ordre dispersé. Je suis inquiet de certains projets en cours de discussion dans les instances européennes.

Je fais partie de ceux qui, dès 2015, ont considéré qu'il fallait remettre de l'ordre dans l'accueil des réfugiés en Europe. Le désordre, que l'on perçoit à Calais ou dans les îles grecques, donne lieu à des raccourcis liant migrants et menace terroriste, à des tentatives d'instrumentalisation, certes marginales, mais qui peuvent être dévastatrices pour le système de l'asile.

L'OFPRA ne fait pas de politique migratoire, il applique le droit d'asile. De ce point de vue-là, le désordre et la confusion sont pernicious. Je crains que certaines réponses européennes apportées entretiennent la confusion, tournant le dos aux principes fondamentaux du droit d'asile. Ces réponses ne me semblent, de plus, pas efficaces.

PLUS DE MOYENS AUX HOTSPOTS

Un premier point à aborder est celui des voies d'accès légales. Je salue les efforts menés par la Commission européenne pour pousser les Etats membres à développer la réinstallation. L'OFPRA se déploie en Turquie pour entendre les demandeurs d'asile Syriens, mais aussi au Liban. Ce mouvement doit s'amplifier. De même, la relocalisation a pris de l'ampleur, et je salue là encore le travail du bureau européen de soutien à l'asile (EASO) pour l'aide apportée à la Grèce et l'Italie. La France a relocalisé et réinstallé près de 10 000 personnes, même si l'objectif qui lui est assigné est de 32 000. Il reste du chemin à parcourir et je souhaite que cet objectif soit atteint d'ici la fin de l'année. C'est surtout la réinstallation depuis la Turquie, le Liban, la Jordanie, qui doit monter en puissance. La Commission européenne joue un rôle central, il faut aussi que les Etats membres offrent des disponibilités d'accueil à ces réfugiés.

Mais je regrette que persiste en Europe une forme d'illusion qui laisserait croire que les migrants sur le continent pourraient être seulement ceux qu'on est allé chercher. Il faut le plus possible

protéger ces personnes avant qu'elles aient à prendre la route. Les migrants racontent des enfers sur leur passage en Libye. Mais lorsqu'ils arrivent aux frontières extérieures de l'UE, le droit d'asile doit être respecté. C'est ainsi que je comprends les *hotspots*, comme un lieu d'examen de la demande d'asile, avec accueil dans un Etat membre en cas de reconnaissance et reconduite dans le pays d'origine en cas de refus. Mais ces « centres d'accueil » ne fonctionnent pas ainsi puisqu'un migrant pourra rentrer dans les critères de l'asile mais se faire reconduire en Turquie car il s'agit d'un pays supposément « tiers sûr ». Il n'y a pas d'examen de la demande d'asile dans les *hotspots*. Ce que je déplore. Car cela permettrait une efficacité qui répondrait aux interrogations et aux doutes des sociétés européennes. L'Italie et la Grèce doivent s'en donner les moyens juridiques, et l'UE doit donner massivement des moyens aux *hotspots* par l'instruction de la demande d'asile.

ACCORDS DE DUBLIN

Autre chantier central : l'harmonisation. L'Europe de l'asile est bien plus harmonisée du point de vue des autorités de détermination que ce que l'on croit. C'est plus sur les conditions d'hébergement et les allocations que les différences se font. Néanmoins il subsiste de vrais problèmes d'harmonisation. Par exemple, en France on trouve des Afghans déboutés de l'asile en Allemagne, qui peuvent en théorie saisir l'OFPRA pour une 2ème demande. Nous avons encore beaucoup à faire en termes de reconnaissance mutuelle de nos décisions. Sur les accords de Dublin, je souhaite que des demandeurs d'asile déboutés de l'asile d'Allemagne soient rapidement réadmis en Allemagne. L'OFPRA ne doit pas avoir à réexaminer ces demandes. En revanche j'ai des interrogations sur ceux qui sont passés par l'Italie ou la Grèce en y laissant des empreintes mais n'y ayant pas rempli de



demande d'asile se retrouvent alors dans un néant administratif. L'harmonisation pourrait comporter la mise en place d'une Agence européenne de l'asile, et c'est ce qui est proposé de fait par la Commission . La condition fondamentale de bon fonctionnement de cette future Agence doit être la garantie de son indépendance absolue au regard des pouvoirs politiques nationaux et européens. Le flou entre droit d'asile et politique migratoire existe dans les esprits. Le droit dit les choses de manière claire. Le droit d'asile n'est pas de la politique et suppose une institution pleinement indépendante pour le mettre en oeuvre.

OBSTACLES À L'ACCÈS À L'ASILE

Enfin, je m'inquiète de voir dans les discussions européennes ce qui ressemble à des obstacles supplémentaires vers l'accès à l'asile en Europe. Une des dispositions viserait, par exemple, à généraliser le système en vigueur entre la Grèce et la Turquie. C'est-à-dire que toute demande d'asile serait d'abord examinée au regard du passage dans un pays réputé « tiers sûr », pour des raisons politiques. Je juge cette disposition incompatible avec les principes fondamentaux du droit d'asile. Une autre disposition entend étendre le recours à l'« asile interne » , or cela relève du droit d'asile et doit être laissé à l'appréciation des autorités nationales de détermination en attendant l'agence européenne indépendante.

Le flou existe dans certains esprits, ce que je comprends, aux vues de l'ampleur des drames et de l'importance des migrants économiques, pouvant amener à vouloir une refonte du droit d'asile. Je recommande vivement que l'on se préoccupe des questions de politique migratoire de manière totalement distincte de celles qui relèvent du droit d'asile. Je m'inquiète du fait qu'on tente d'harmoniser le droit d'asile en installant tellement de verrous à l'accès à la demande d'asile, qu'on arriverait à une Europe de l'asile sans demandeurs d'asile. Il faut harmoniser pour faire avancer le droit d'asile, non le faire reculer. ●

Répartition des demandes d'asile par pays (Janvier-Décembre 2016)

	2015	2016	Relative change
	Jan.-Dec.	Jan.-Dec.	
Germany	449 792	692 552	54%
Italy	85 628	125 762	47%
France	70 405	81 236	15%
Greece	13 208	51 121	287%
Austria	83 778	42 073	-50%
United Kingdom	39 518	38 996	-1%
Hungary	177 136	29 432	-83%
Sweden	162 549	29 097	-82%
Switzerland	40 739	27 821	-32%
Netherlands	45 106	20 412	-55%
Bulgaria	20 391	19 336	-5%
Belgium	43 512	18 430	-58%
Spain	12 455	14 316	15%
Poland	12 149	11 822	-3%
Denmark	20 909	6 123	-71%
Finland	32 476	5 653	-83%
Norway	31 300	3 499	-89%
Ireland	3 278	2 244	-32%
Cyprus	1 194	2 225	86%
Luxembourg	2 445	2 083	-15%
Romania	1 311	1 793	37%
Malta	1 797	1 764	-2%
Croatia	210	1 519	623%
Czech Republic	1 512	1 444	-4%
Portugal	878	1 414	61%
Slovenia	277	1 308	372%
Lithuania	291	400	37%
Latvia	330	351	6%
Estonia	231	186	-19%
Slovakia	179	146	-9%

Source : EASO

LES PAYS DE VISEGRAD ET LES RÉFUGIÉS

Zuzana STEVULOVA | *Avocate, Directrice de la Ligue des Droits de l'Homme (Slovaquie)*

Du fait de leurs positions contre la relocalisation, les pays du « Groupe de Visegrad » (Hongrie, Pologne, République Tchèque et Slovaquie) ont acquis une mauvaise image pendant la crise des migrants. Néanmoins, la région n'est pas aussi homogène qu'il n'y paraît.

Le nombre de demandeurs d'asile qui sont ou qui étaient dans la région est très faible. Comparé au nombre de réfugiés que la France ou l'Allemagne reçoivent, les chiffres de la Slovaquie ont été en déclin constant depuis 2005.

En 2015, il n'y avait que 330 demandeurs d'asile en Slovaquie. Sur le premier semestre 2017, il y a eu 65 demandeurs d'asile. La Slovaquie accorde à très peu de personnes une protection internationale. La seule exception est l'année 2016 : 167 personnes ont alors obtenu le statut de réfugié, parmi lesquels 149 Irakiens qui étaient à ce moment-là déplacés sur le territoire irakien. Il ne s'agissait en fait pas de réfugiés, mais la Slovaquie s'était mise d'accord avec les organisations caritatives américaines pour réinstaller ces chrétiens assyriens d'Irak sur son territoire, ainsi qu'en République Tchèque et en Pologne. Autrement, le nombre de réfugiés aurait été encore bien plus faible.

Jusqu'alors, la Slovaquie a relocalisé 16 personnes, dont 5 mères et 11 enfants. Cela peut poser problème pour leur intégration puisque les groupes risquant le plus de tomber dans la pauvreté sont justement les mères seules et leurs enfants, le nombre de crèches étant insuffisant. Cependant, le gouvernement a pensé qu'il était important de se focaliser sur ce groupe de demandeurs d'asile.

La Slovaquie n'a réinstallé aucun réfugié et n'a pris aucun engagement sur des objectifs de réinstallation. Le gouvernement slovaque estime que la relocalisation de ces 149 Irakiens répond à son engagement pris en 2015 de réinstaller 100 réfugiés et d'en relocaliser 100 autres.

En ce qui concerne le profil des migrants, les Syriens ne sont pas le groupe le plus important de demandeurs d'asile ou de réfugiés présents en Slovaquie. Ainsi, début 2017, les Afghans

représentent le premier groupe de demandeurs d'asile (13), suivis des Iraquiens (9), des Vietnamiens (7), des Syriens (7) et enfin des Libyens (5) et des Iraniens (5).

Le taux de reconnaissance en 2017 le plus élevé concerne les Syriens (7 réfugiés et 1 personne sous protection subsidiaire) et les Ukrainiens (1 réfugié et 6 personnes sous protection subsidiaire).

Dans les trois autres pays du « Groupe de Visegrad », la situation est très différente.

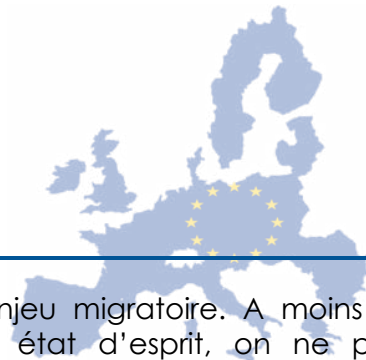
En 2015, la Hongrie a reçu un grand nombre de demandeurs d'asile (177 135) qui tentaient de traverser le territoire. Plus tard, les arrivées ont diminué du fait des contrôles de la police hongroise aux frontières. En 2017, 1 495 demandeurs d'asile sont arrivés dans le pays. La Hongrie n'a procédé à aucune relocalisation.

La Pologne enregistre un peu plus de migrants mais ceux-ci viennent majoritairement de Russie. En 2015, il y a eu 12325 demandeurs d'asile en Pologne, alors qu'en 2017 ils étaient 2 553.

En République Tchèque, il y avait 1 525 demandeurs d'asile en 2015, 1 475 en 2016, et 450 à la mi-2017. 52 ont été réinstallés dans le cadre de l'accord UE/Turquie et 12 ont été relocalisés.

La situation politique globale de ces pays doit être prise en compte pour comprendre les différentes réactions qui peuvent être observées par rapport aux réfugiés.

En Slovaquie, la crise des réfugiés de 2015 était présente sur la scène politique, d'autant plus que le pays était en période électorale. Après les élections en Mars 2016, le discours a complètement changé. Un des résultats de ces élections fut l'entrée au Parlement du parti néo-Nazi, favorisée par la rhétorique xénophobe des leaders d'autres mouvements, notamment du parti au pouvoir SMER (parti social-démocrate). Cependant, les politiciens ont dû adoucir leur propos lorsque la Slovaquie prit la présidence



du Conseil de l'Union Européenne au deuxième semestre 2016.

En Hongrie, la situation n'est pas la même. Viktor Orban a assis son pouvoir sur une propagande d'Etat qui met à mal le travail des ONG et des organisations soutenant les réfugiés.

A l'inverse, en Pologne, le contexte est dominé par les discours identitaires. Mais au niveau régional, des initiatives citoyennes ambitieuses voient le jour et certains maires de grandes villes ne relaient pas la position du gouvernement et ont adopté des politiques en faveur des réfugiés.

La République Tchèque doit faire face à un contexte politique interne très délicat. Le Premier Ministre a annoncé à la mi-Juin qu'il ne se représenterait pas, alors qu'il venait d'annoncer qu'il ne se conformerait pas au plan européen de relocalisation et de réinstallation.

Le groupe de Visegrad est perçu à la fois à l'étranger et au sein des pays comme une région de transit. Cette vision empêche les parties prenantes et les décideurs d'appréhender

différemment l'enjeu migratoire. A moins de faire évoluer cet état d'esprit, on ne peut s'attendre ni à un changement de politique, ni à une évolution des comportements favorisant la venue de demandeurs d'asile dans la région. Afin d'éviter les déplacements secondaires des demandeurs d'asile, il faudrait rendre plus positive l'image de la région et garantir aux réfugiés des perspectives d'accueil décentes.

Un autre facteur-clef de l'enjeu des migrations dans la région est la notion de sécurité des frontières de l'UE. Pour entrer dans l'espace Schengen, la Slovaquie, la Hongrie et la Pologne ont dû remplir des critères stricts relatifs à la sécurité des frontières extérieures de l'UE. Cela a conforté leur rôle de garants de la sécurité des frontières et de lutte contre l'immigration clandestine.

Selon moi, l'objectif devrait être est de bâtir une forme de confiance en mettant en place un système d'asile plus ouvert, permettant d'accueillir les réfugiés arrivant dans la région. L'intégration des réfugiés passera par des politiques plus volontaristes. ●

LA SLOVAQUIE, UN PAYS PEU ATTRACTIF POUR LES RÉFUGIÉS ?

Le marché du travail slovaque est très réduit et les salaires très bas, ce qui peut être peu attractif pour les réfugiés qui par conséquent ne souhaitent pas rester dans le pays.

En ce qui concerne les demandes d'asile, nous sommes à la traîne dans l'UE. En revanche, les migrations économiques ont eu tendance à augmenter ces dernières années. Fin 2016, environ 90 000 migrants vivaient en Slovaquie, parmi lesquels seuls 40.000 étaient originaires de pays hors de l'UE.

Mais l'intégration des placés sous protection internationale est difficile. La majorité des réfugiés ou des personnes placées sous protection subsidiaire se trouvent à Bratislava. Dans la capitale, il est facile de trouver un emploi non qualifié dans une usine ou un fast-food, ce qui attire les hommes les plus jeunes. Mais quand il s'agit d'emplois qualifiés, la situation devient plus difficile.

Le slovaque est une langue difficile à apprendre. Par exemple, les programmes actuels d'intégration ne permettent pas d'apprentissage intensif de la langue pour des réfugiés qui reçoivent pourtant un soutien financier suffisamment important pour développer la connaissance de la langue et acquérir d'autres compétences. A titre d'exemple, des médecins qui ne parvenaient pas à trouver un emploi en Slovaquie auraient eu de bonnes perspectives dans des pays voisins, comme l'Autriche. Malheureusement c'est légalement impossible : les réfugiés n'ont pas le droit de choisir l'Etat membre dans lequel ils souhaitent s'installer.

Ce qui pose un vrai problème d'intégration des réfugiés dans les petits pays de l'UE.

LES PRINCIPES D'EASO: RESPONSABILITÉ ET SOLIDARITÉ

Jose CARREIRA | Directeur exécutif du bureau européen de soutien à l'asile Asylum (EASO) (Malte)

L'Union Européenne comporte un grand nombre d'Etats membres, avec des sociétés civiles diverses et des opinions qui diffèrent. Beaucoup a été fait quant à la question des réfugiés.

Pour le Bureau européen de soutien à l'asile (EASO), l'approche choisie est mixte : l'objectif est de créer un mécanisme de crise en lui-même, sans oublier de prendre en compte les causes à l'origine de cette crise. Aborder toutes ces causes migratoires comme un tout permet de lier gestion des migrations et action en faveur des réfugiés et politiques de développement économique.

Il existe des causes démographiques et d'insécurité aux migrations. Au Nigeria, par exemple, les perspectives de croissance démographique sont telles que le pays pourrait devenir le troisième pays le plus peuplé dans le monde dans quelques décennies, avec près d'un milliard d'habitants.

Il faut aussi prendre en compte certains problèmes environnementaux, comme les taux de destruction des terres arables et des ressources agraires en forte hausse en Afrique. De plus, les tensions religieuses et ethniques, qui ne sont pas liées à l'explosion démographique, ne peuvent pas ne pas être mentionnées.

TROIS PILIERS

L'Europe continue d'innover afin de répondre au mieux à la pression migratoire. Combattre la pauvreté est l'une de ses priorités. L'Union européenne était l'un des principaux participants à la Convention des Nations Unies et à la déclaration de New York sur l'approche migratoire globale en septembre 2016. L'UE est un grand acteur et nous avons été et sommes toujours pionniers en matière de partenariats. La crise migratoire ne concerne pas seulement l'Europe, elle est partout. Les chiffres des Nations Unies estiment à 66,5 millions de réfugiés ou personnes déplacées - seuls quelques millions d'entre eux ont atteint les rives européennes.

La réponse de l'UE a été déterminée, pleine de sens, logique, et a trois principaux piliers : tout d'abord, un ensemble de réponses communes à la crise prises à l'échelle européenne, ensuite, des réformes juridiques, et, enfin, une approche

des causes migratoires profondes en définissant ce que recouvre réellement le statut de réfugié.

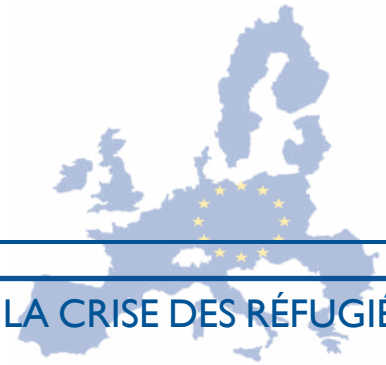
L'UE a été et continue d'être innovante, elle est un acteur clé, peut-être le plus important en termes de protection des réfugiés. Ces objectifs vont être rendus possibles grâce à la création de la nouvelle agence pour l'asile .

« La nouvelle agence pour l'asile aura pour tâche de contrôler les systèmes d'asile mis en place par les Etats-membres et de définir les nouvelles réglementations. »

Le système de réinstallation de l'Union, qui sera constitué, pour la majeure partie, de réglementations et non de directives, montre que l'Union s'affirme maintenant en faveur d'une cohérence et s'en remet à des lois plutôt que des directives qui n'ont pas obligation à être appliquées.

La nouvelle agence sera dotée de trois ou quatre rôles, controversés et qui concernent le paquet de lois notamment pour ce qui est du contrôle et de la surveillance des Etats membres permettant la mise en place des nouvelles réglementations. Elle aura pour tâche de contrôler les systèmes d'asile mis en place par les Etats membres et sera amenée à définir de nouvelles réglementations.

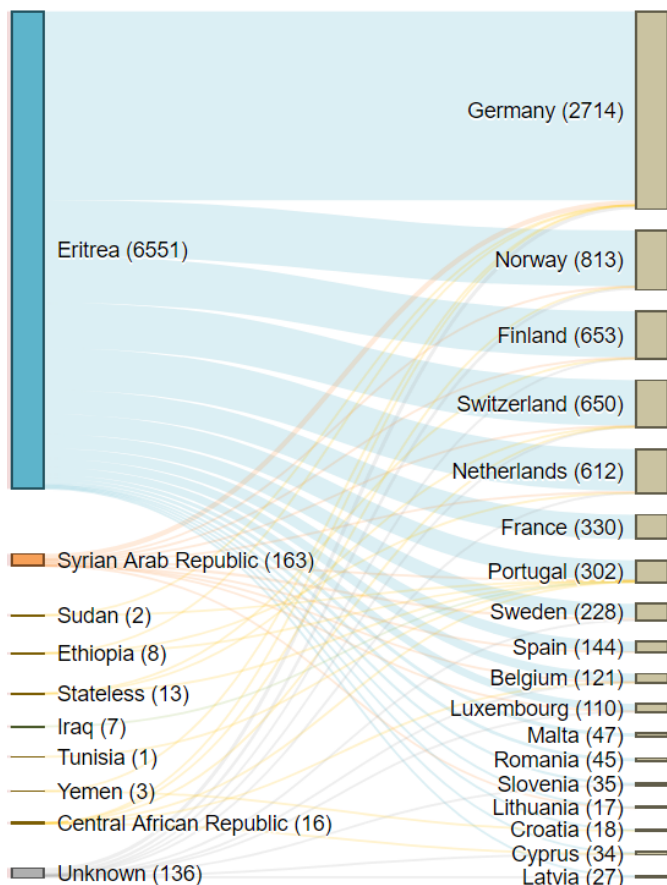
Les différents pays abordent de façon différente les questions liées aux réfugiés. Des directives devraient permettre de traiter au mieux les cas particuliers de réfugiés et assurer un traitement plus uniformisé. Les procédures de relocalisation n'ont pas parfaitement fonctionné mais un mécanisme-clé de redistribution sera mis en place par la future Agence, et rendu obligatoire. Les Etats membres doivent appliquer les principes de solidarité et de responsabilité plutôt que de continuer à mettre en avant leurs différences. C'est là l'objectif de l'Agence européenne pour l'Asile. ●



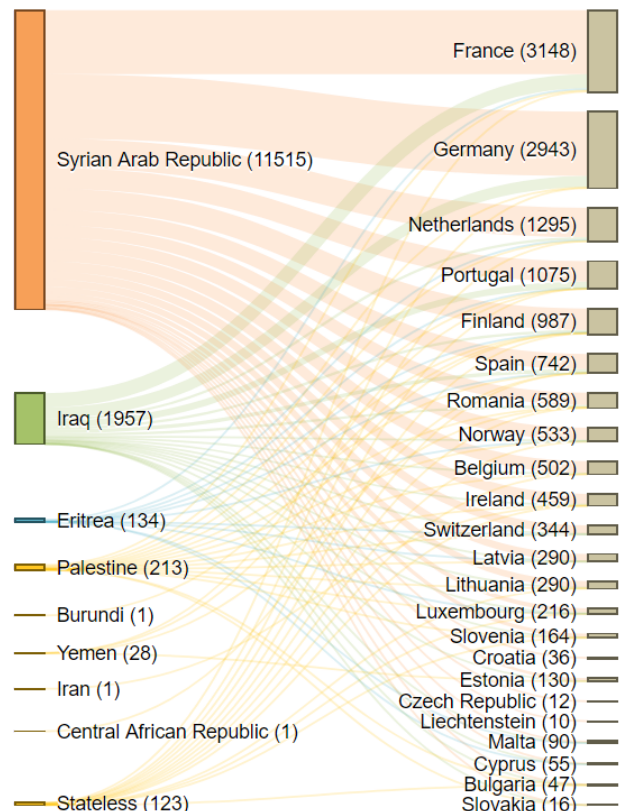
QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE DES RÉFUGIÉS ?

- **Fin Avril 2015** : Les conclusions du Conseil constituent la première grande réponse de l'Europe dans son ensemble. Le Conseil des Ministres définit alors dix mesures, ainsi qu'un plan d'action. L'une d'elles requiert un agenda européen sur les migrations.
- **Mai 2015** : La Commission européenne présente la première ébauche de l'agenda européen sur les migrations, et notamment quelques mesures importantes sur la protection des frontières externes et sur la réforme du système juridique.
- **Septembre 2015** : Le concept de « hotspots » est évoqué pour la première fois.
- **Novembre 2015** : Sommet de la Valette avec les dirigeants africains.
- **Février 2016** : Suite à l'afflux de migrants à l'Ouest des Balkans, des pays commencent à fermer leurs frontières.
- **Mai 2016** : La Commission présente le premier paquet de réformes juridiques sur la base de trois grands piliers, c'est alors qu'est proposée la nouvelle agence pour l'asile.
- **Février 2017** : Sommet informel sur la Libye à Malte qui a proposé un premier plan pratique.

6 900 applicants relocated from Italy



13 973 applicants relocated from Greece



EN SUÈDE, UN LENT PROCESSUS D'INTÉGRATION

Dr. Gisela WAISMAN | Directrice adjointe au Département des Affaires économiques au Ministère des Finances (Suède)

En Suède, le nombre de demandeurs d'asile a été pendant 30 ans, entre 1984 et 2013, autour de 26 000. En 2010, ce nombre avait déjà commencé à augmenter pour atteindre 81 000 demandeurs d'asile en 2014 et a doublé en 2015. Selon les chiffres de l'OCDE, la Suède compte le plus grand nombre de demandeurs d'asile par habitant en Europe.

Ce n'est qu'en Hongrie que le nombre de demandeurs d'asile est plus élevé mais les migrants ne sont pas restés, ils s'y sont juste enregistrés. Le nombre de demandes d'asile est trois fois plus élevé qu'en Allemagne et plus de six fois plus que la moyenne de l'UE.

Sur 163 000 demandeurs d'asile, 70 000 étaient des enfants, et 35 000 mineurs non-accompagnés.

Gérer ces arrivées en si grand nombre a posé problème, puisqu'il était, par exemple, difficile de trouver un toit pour chacun et que les tentes mises à disposition ont fini par être usées.

A la fin de l'année 2015, la Suède a donc choisi de rétablir des contrôles aux frontières et les règles permettant l'octroi de permis de résidence ont été modifiées.

Le nombre de demandeurs d'asile a par conséquent reculé pour s'établir à 29 000 en 2016, un chiffre proche des moyennes annuelles.

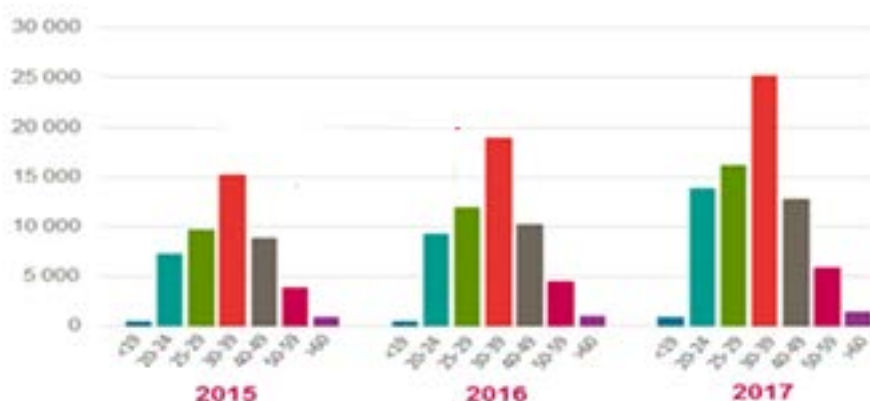
Dès 2010, un « programme d'introduction » de deux ans a été mis en place pour les réfugiés ayant obtenu leur permis de résident et ayant été placés dans une municipalité. Le Programme est coordonné par le Service d'Emploi public suédois, financé par l'Etat, et offre une indemnité

de départ (de l'ordre de 650€ par mois) à ceux qui prennent part activement aux programmes proposés. Ces mesures comprennent des cours de suédois, d'instruction civique (portant sur les droits et devoirs) et des activités de préparation à l'emploi (notamment des apprentissages ou des emplois subventionnés).

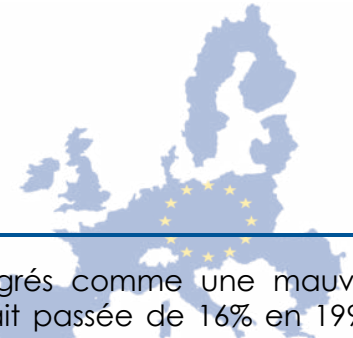
Les bénéficiaires du « programme d'introduction » viennent principalement d'Afghanistan, de Syrie, et d'Erythrée. La moitié d'entre eux n'ont été qu'à l'école primaire ou n'ont pas été scolarisés du tout. Le point positif est que ces réfugiés sont plutôt jeunes (la majeure partie a entre 20 et 40 ans) et que nous avons donc le temps de leur fournir une éducation. Le gouvernement prévoit de rendre obligatoire aux réfugiés adultes ayant été à l'école jusqu'en primaire leur participation à des cours municipaux dans le cadre du « programme d'introduction ».

90 jours après le « programme d'introduction », la part des réfugiés ayant un emploi ou ayant reçu une éducation complète est très faible. Seuls 30% d'entre eux travaillent ou suivent des cours. Pourtant, la situation s'améliore peu à peu, puisque le Programme est corrigé et ajusté.

Âge des participants au Programme d'Introduction



Source : Sweden Statistics



Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire pour que ces chiffres augmentent.

En fait, les réfugiés mettent beaucoup de temps à trouver un emploi en Suède, alors que le taux de chômage chez les Suédois est très faible. Comparé aux autres pays européens le taux d'emploi des réfugiés est néanmoins très correct.

Et comment pourrait-on définir l'attitude des Suédois envers l'immigration ?

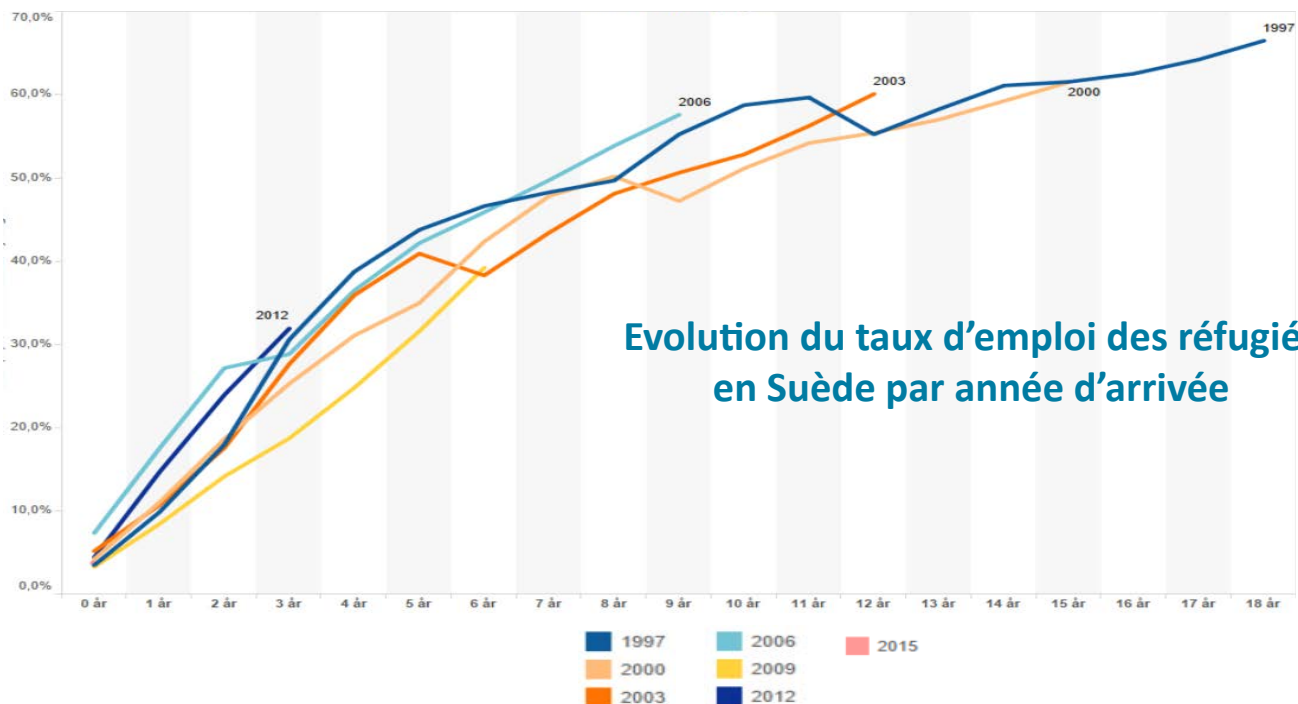
L'accueil réservé aux immigrants est beaucoup plus positif que dans la majorité des autres pays européens. Et, avec le temps, ces attitudes s'améliorent encore un peu plus, ce qui prouve que les nouvelles générations sont plus accueillantes à l'égard des réfugiés. Récemment, néanmoins, les réactions sont devenues plus négatives.

En 1992, 65% des personnes interrogées se disaient en faveur de l'accueil d'un nombre plus faible d'immigrés, selon l'étude SOM menée par l'Université de Göteborg. Ce taux est tombé à 40% en 2015 puis a grimpé à 52% en 2016. Dans le même temps, la part de personnes interrogées percevant l'accueil d'un nombre

plus faible d'immigrés comme une mauvaise idée en Suède était passée de 16% en 1992 à 37% en 2015 puis était retombée à 24% en 2016.

Les attitudes envers les immigrants en Suède sont devenues beaucoup plus polarisées. Quand je suis partie d'Argentine pour venir en Suède, j'ai été surprise par le fait que beaucoup de Suédois pensaient que la plupart des problèmes devaient être réglés par l'Etat. Mais depuis l'arrivée de réfugiés, le discours a évolué et l'on entend : « nous allons régler cela nous-mêmes » et de nombreux Suédois se mobilisent pour accueillir et aider les réfugiés à s'intégrer. En même temps, les votes pour des partis anti-immigration ont fortement augmenté en Suède et on peut même observer l'émergence d'actes violents ciblant des réfugiés. Plus d'une douzaine d'incendies ont été signalés dans des logements abritant des réfugiés, la majorité de ces incendies ont une origine criminelle.

L'opinion publique suédoise s'avère traversée de deux mouvements contradictoires, une partie des citoyens s'affirme en faveur des réfugiés, une autre les rejette. ●



Source : DELMI (Délégation des Etudes sur la Migration)

LES RÉFUGIÉS : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN ALLEMAGNE

Dr. Rose LANGER | *Chef de Département au Ministère du Travail et des Affaires sociales (Allemagne)*



PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES DE L'ALLEMAGNE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

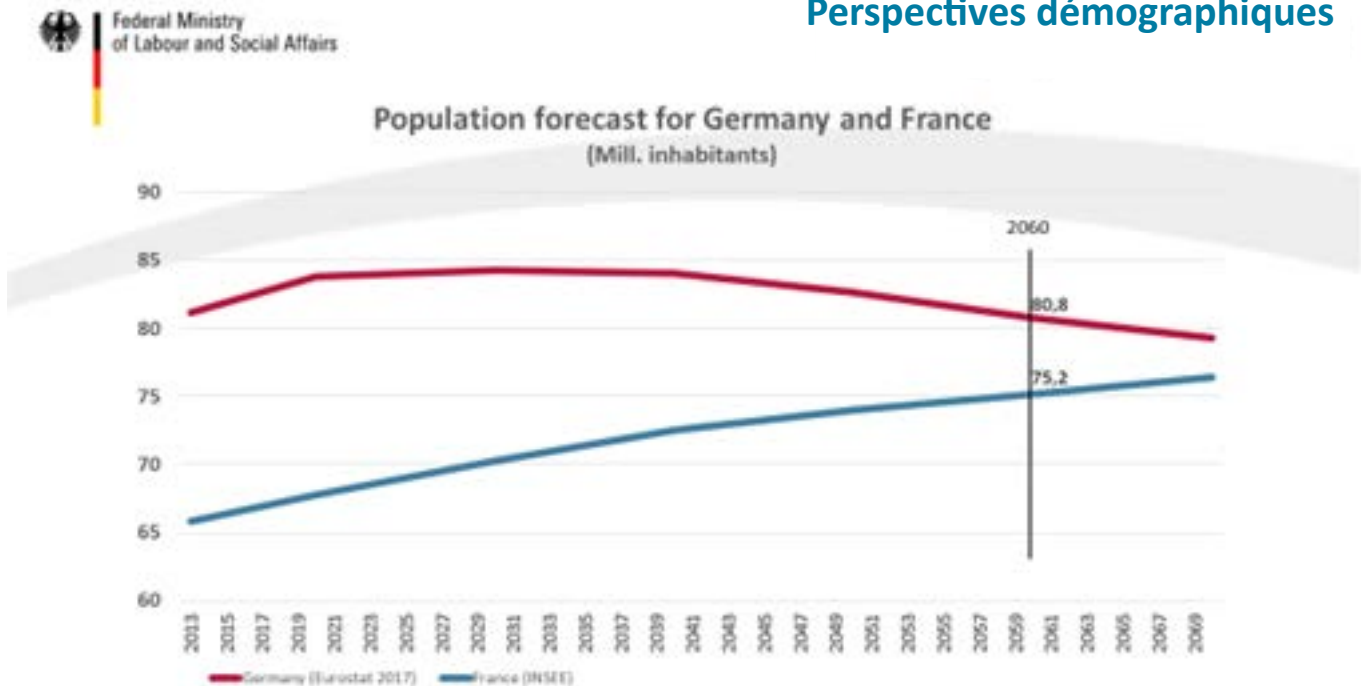
La population allemande va décroître jusqu'en 2060, de façon significative ou modérée, selon les données du recensement mené par le bureau statistique de la République fédérale d'Allemagne en 2013.

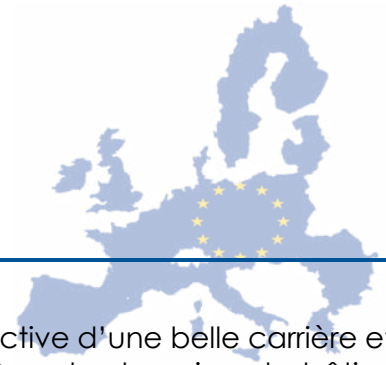
En outre, la population va devenir de plus en plus âgée. En France, les prévisions de l'INSEE sont bien différentes : la population française va croître jusqu'en 2070 en raison de taux de fertilité très élevés. Mais, de plus récentes données d'Eurostat (février 2017) montrent qu'en raison de l'arrivée des réfugiés, la population allemande sera au même niveau en 2060 qu'en 2015. Le marché du travail allemand affiche une

bonne santé. Les offres d'emplois sont en hausse. Ce qui laisserait croire que l'arrivée des réfugiés en Allemagne pourrait permettre de mettre fin au vieillissement de la population et répondre au manque de travailleurs qualifiés.

Cependant, il n'existe pas de pénurie globale de main d'oeuvre, pas même de travailleurs qualifiés. Certaines régions et certains secteurs, comme la santé ou les branches techniques ont du mal à recruter personnels ou experts. L'Allemagne n'a pas désespérément besoin des réfugiés pour répondre à ses besoins de main d'œuvre. Si le pays en a accepté un si grand nombre, c'est pour des motifs purement humanitaires. Et aujourd'hui, le but du gouvernement est d'assurer au mieux leur intégration sur le marché du travail allemand.

Perspectives démographiques





QUELLES LEÇONS TIRER DE CETTE ARRIVÉE MASSIVE DE MIGRANTS ?

Le succès d'une intégration n'est pas immédiat, d'autant plus que les réfugiés courent le risque de perdre leur travail alors qu'ils optent souvent pour des emplois non qualifiés. C'est ce que l'Allemagne a déjà vécu avec les réfugiés venus d'ex-Yougoslavie dans les années 1990 : au bout d'un an, seuls 15% d'entre eux avaient un emploi. Au bout de 5 ans, 50% d'entre eux et 70% de cette population était en situation d'emploi après 15 ans. Ces pourcentages sont au-dessous des taux des immigrés « réguliers », c'est-à-dire ceux qui sont venus en Allemagne avec l'objectif de trouver un emploi.

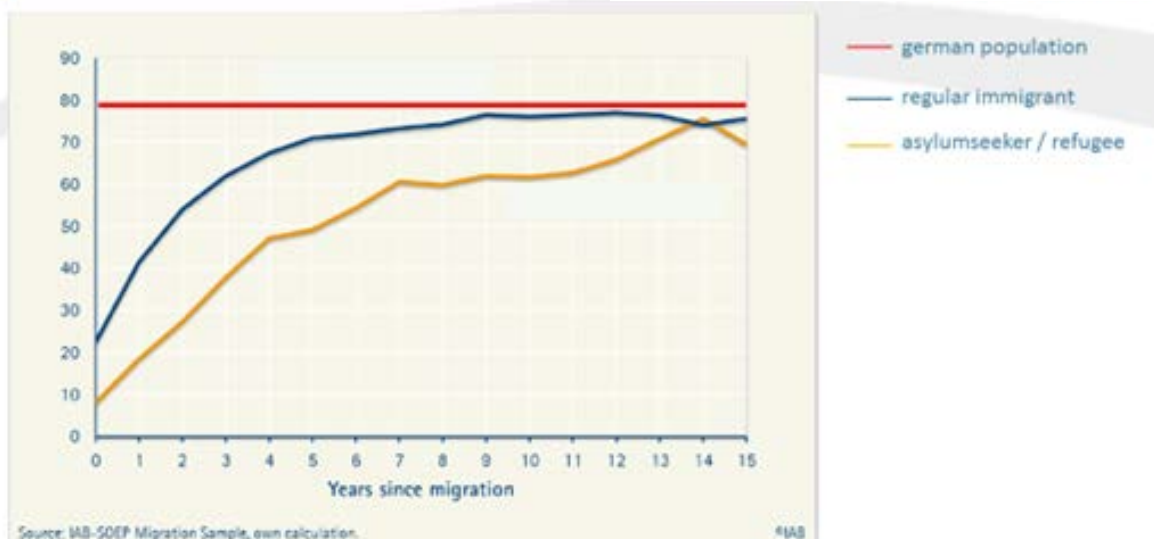
Les migrants peuvent intégrer le marché du travail de deux manières : le « chemin rapide » en prenant un emploi non qualifié rémunéré au salaire minimum ou la « voie lente » qui débute par un apprentissage dont la durée est de 2 à 4 ans. Durant cette période, le salaire est beaucoup plus bas que dans un emploi non qualifié, mais une fois le diplôme en poche,

s'ouvre la perspective d'une belle carrière et de salaires élevés. Dans le domaine du bâtiment, il est aisé de trouver un emploi non qualifié. Ce secteur offre un salaire minimum plutôt élevé, aux alentours de 2000 euros dès l'embauche. Un apprenti en première année touche trois fois moins. Dans un autre secteur, comme la maintenance automobile, par exemple, le salaire minimum est de 1530 euros par mois. Mais les perspectives d'augmentation sont faibles et la possibilité de perdre son travail grande. En revanche, après quatre années d'apprentissage, le salaire mensuel s'élève à 2650 euros, ou même plus.

Cependant, la « voie lente », diplômante, ne correspond pas forcément aux attentes des réfugiés qui souhaitent toucher un bon salaire le plus vite possible. Il leur faut souvent subvenir aux besoins de leur famille, rembourser leurs dettes, ou gagner rapidement un salaire plus élevé. Notre principale tâche est de convaincre les réfugiés de ne pas choisir un emploi non qualifié, n'offrant pas de perspectives, mais de préférer l'apprentissage plus lent, mais aussi plus prometteur. ...



Emploi en % de la population active





QUEL EST LE PROFIL DES RÉFUGIÉS ?

La plupart des réfugiés viennent de Syrie (266 000, soit 37% de l'ensemble des demandeurs d'asile en 2016). Les Syriens sont ceux qui ont le plus de chance d'obtenir l'asile avec les Irakiens, les Iraniens, les Erythréens et les Somaliens.

L'arrivée des réfugiés a suscité d'immenses attentes en Allemagne, parfois excessives. Les journaux évoquaient l'arrivée des « docteurs syriens » qui pourraient compenser le manque de personnel médical, notamment dans les milieux ruraux. Certains secteurs industriels ou l'artisanat s'attendaient aussi à pouvoir recruter la main d'oeuvre qualifiée qui leur manquait.

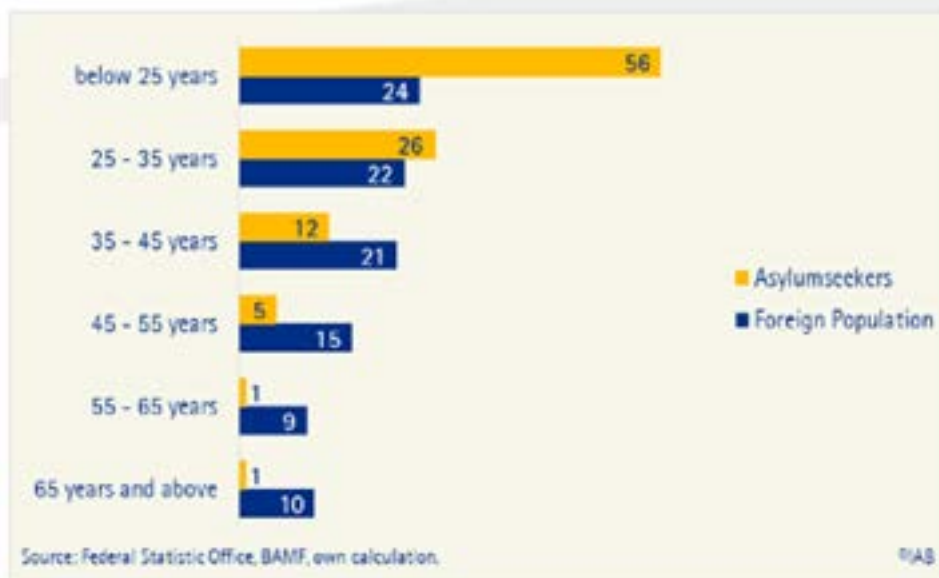
Mais à y regarder de plus près, la réalité est tout autre : certes, les réfugiés sont en moyenne plus

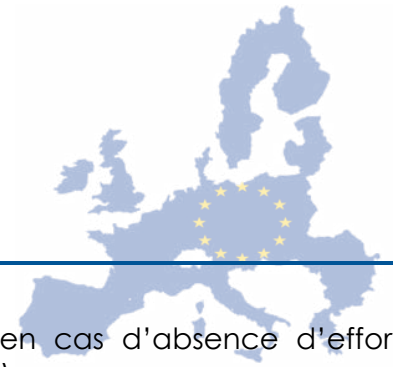
qualifiés que la population de leur pays d'origine mais un grand nombre d'entre eux ont quitté leur pays sans avoir terminé leurs études. Et selon leur nationalité, leur niveau de qualification est très inégal : tandis que les Syriens ont un plutôt haut niveau d'éducation universitaire, plus de la moitié des Afghans n'ont pas du tout été à l'école ou n'ont pas dépassé l'école primaire.

Plus de la moitié des réfugiés ont moins de 25 ans et la majeure partie de leur vie active est devant eux. C'est cette catégorie de population qui affiche le plus fort intérêt à suivre un cycle d'éducation, selon les sondages. Ce qui prouve qu'à la fois l'âge et la motivation sont deux facteurs permettant de répondre aux besoins d'un niveau d'éducation élevé du marché du travail allemand.



Âge des réfugiés en Allemagne





LES PROCHAINES ÉTAPES

Le facteur-clef d'intégration sur le marché du travail allemand est la parfaite maîtrise de la langue allemande qui demeure la langue de travail dans la plupart des entreprises allemandes. Très peu d'emplois sont accessibles sans une bonne connaissance de l'allemand. En cela, les choses ont changé si on les compare à la situation qu'ont connue les migrants dans les années 50 et 60, ne serait-ce que quant aux règles en matière de santé et de sécurité. Or, nombre de migrants considèrent que l'allemand est une langue difficile à apprendre. Même si ce n'est pas le cas pour l'ensemble des réfugiés, parvenir au niveau de langue exigé par les employeurs allemands prend du temps.

Deux instituts de recherche ont mené des études sur les réfugiés arrivés en 2015 (870 000 personnes). Ils souhaitent un investissement plus élevé dans les domaines des cours de langue à finalités professionnelles et des entretiens de carrières, ainsi que des efforts mis en place dans le cadre de l'intégration sur le marché du travail des 2016. Les résultats sont en tous points remarquables d'autant qu'ils ont été comparés à ce qui aurait

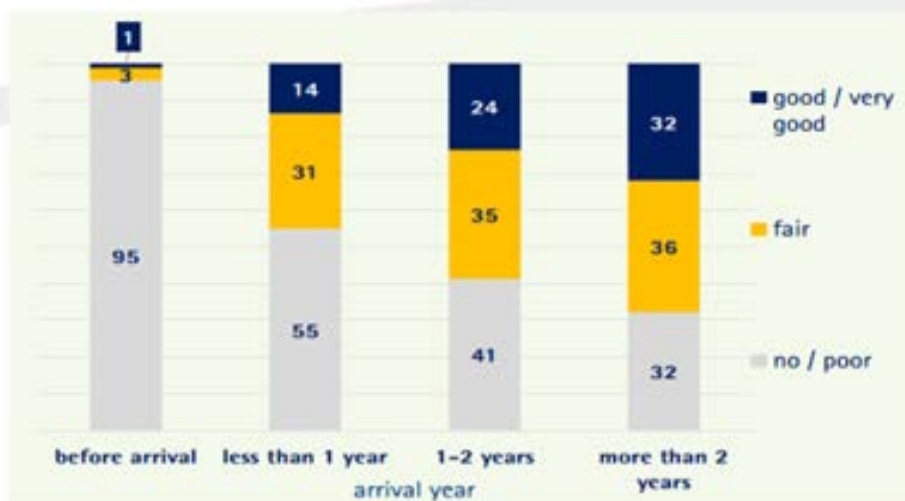
pu se produire en cas d'absence d'effort (« status quo ante »).

Bien sûr, les effets, sur les deux premières années, sont négatifs en raison des sommes engagées. Cependant, au bout de 7 années, un bénéfice net commence à se faire ressentir. Les réfugiés qui ont appris l'allemand et suivi une formation ont un taux d'emploi plus élevé que la moyenne, des revenus supérieurs (et par là même payent plus d'impôts), ont moins recours aux prestations sociales et contribuent au système de sécurité sociale.

C'est pourquoi, au Ministère du Travail et des Affaires sociales conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, nous nous efforçons d'améliorer l'offre de cours de langue en Allemagne. Le gouvernement fédéral a sensiblement accru les fonds destinés aux cours de langue à des fins professionnelles, c'est à dire des cours qui vont au-delà de l'apprentissage des basiques de la langue. Pratiquer l'allemand sur son lieu de travail est aussi une autre approche fort prometteuse. Dès lors, nous attachons une importance particulière à la mise en place d'une meilleure coordination entre ces cours d'intégration et les mesures en faveur de l'emploi. ●



Connaissance de l'allemand données en % par année d'arrivée



Source: IAB

NOS RECOMMANDATIONS



1. Sortir d'une logique de répartition des flux migratoires fondée sur des quotas imposés.

La solidarité ne peut résulter d'une décision administrative. S'il faut construire des solidarités, il est impossible de s'affranchir des contextes propres à chaque Etat membre et des histoires nationales. Sur les 160 000 relocalisations demandées en 2015, un peu plus de 30 000 réfugiés seulement ont été relocalisés. Et recourir aux sanctions financières ne nous semble pas la bonne voie pour progresser dans la solidarité des Etats entre eux.

2. Mutualiser au niveau européen la prise en charge de la question migratoire.

Pourrait être créé un fonds européen d'aide à l'insertion et à la formation des réfugiés accompagnant les efforts des Etats membres qui les accueillent. La création d'un plan d'investissement pour l'Afrique (sur le modèle du Plan « Juncker » pour l'Investissement) pourrait permettre de venir en aide aux pays « de première entrée » pour gérer les arrivées massives de migrants et aider les pays ayant accueilli des réfugiés à les insérer dans la société.

Il s'agit aussi de prendre en compte la complexité des flux migratoires actuels, ces « flux mixtes » où il est parfois difficile de distinguer réfugiés (politiques) et migrants (économiques) puisque les candidats à l'exil fuient à la fois des pays bafouant leurs droits mais aussi la grande pauvreté, sans compter l'afflux prévisible des « réfugiés climatiques » (d'ici à 2030, les Nations Unies estiment à 60 millions le nombre de personnes qui seront amenées à quitter l'Afrique subsaharienne pour gagner l'Afrique du Nord et l'Europe).

3. Réviser les accords de Dublin afin d'alléger le poids qu'ils font peser sur les pays de première entrée suppose notamment de s'accorder sur les modalités de circulation des demandeurs d'asile au sein de l'espace Schengen.

4. Avancer vers une plus forte convergence des réglementations nationales des 27 Etats membres dans le domaine du droit d'asile, y compris à travers des cadres bilatéraux.

L'Agence européenne pour l'Asile, qui doit succéder au Bureau européen de l'Asile (EASO), devrait apporter un soutien (humain, financier) aux différents Etats membres dans l'examen des dossiers des demandeurs d'asile et favoriser l'harmonisation des procédures d'asile en Europe.

5. Renforcer l'efficacité des politiques de retour qui, pour le moment, ne fonctionnent pas, en continuant à nouer des conventions avec les pays d'origine des candidats au départ.

Des partenariats migratoires régionaux permettraient de prendre davantage en considération les enjeux de long terme. L'Union européenne a déjà signé des partenariats avec le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Mali et l'Ethiopie, ainsi qu'avec le Soudan. Il s'agit à la fois d'ouvrir des voies de migration légales, de lutter contre les passeurs, de soutenir le système d'asile sans oublier le volet d'aide au développement.

Remerciements particuliers à Alain Petitjean, directeur du Centre d'Etudes et prospectives du Groupe Alpha, qui a accepté de modérer la table ronde sur les enjeux d'intégration des réfugiés sur le marché du travail européen.

Nos remerciements vont aussi au CERI et à l'AFP.

Soutenu partiellement par la Fondation Open Society Institute en coopération avec l'OSIFE des Open Society Foundations.

Copyright : Tous les droits de reproduction sont réservés, sauf autorisation expresse de Confrontations Europe.

Directrice de la publication : Anne Macey, déléguée générale (amacey@confrontations.org).

Coordination de ce numéro : Clotilde Warin. Rédaction et traduction : Ariane Blachier, Charlotte Kerling, Clotilde Warin et Katherine Mérignac.

Réalisation graphique : Alexis Couette.

Confrontations Europe : 227, bd St-Germain - F-75007 Paris - Tél.: +33 (0)1 43 17 32 83 et Rue du Luxembourg, 19-21. B - 1000 Bruxelles - Tél.: +32 (0)2 213 6270.